

Conditions de Paiement

Champ d'application

Louer-preter.com est la propriété exclusive d'ASC - La Sphère.

Les présentes conditions de paiement sont conclues entre, d'une part, ASC - La Sphère, APC (Affaire Personnelle Commerçant) inscrite au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 507 631 695 et domiciliée Le Pognient – 73800 SAINTE HELENE DU LAC ci-après dénommée "Nous" ou "louer-preter.com", et d'autre part les personnes souhaitant mettre en location un bien et ou produit dont elles sont propriétaires via le site Internet <http://www.louer-preter.com> ci-après dénommé "le site internet". Notre [Règlement de Respect de la Vie Privée ainsi](#) que [les Conditions Générales d'Utilisation](#) (en ce compris les termes définis) sont réputés faire partie intégrante des présentes conditions.

Définitions

Par utilisateur, nous entendons toute personne physique ou morale qui accède au site, qu'il soit membre ou non.

Par membre, nous entendons toute personne physique ou morale qui s'est inscrite sur le site afin d'en utiliser les services.

Par compte membre, nous entendons l'espace privé sur le site réservé à chaque membre. Il est accessible par mot de passe et reprend notamment les données personnelles du membre.

Par propriétaire, nous entendons tout membre qui met en location un bien déterminé selon les modalités requises par Louer-preter.com.

Par locataire, nous entendons tout membre qui prend en location un bien sur le site.

Par contrat de location, nous entendons la convention passée entre le propriétaire et le locataire faisant naître pour l'un l'obligation de transfert de la jouissance de la chose (objet du contrat) et pour l'autre l'obligation d'en verser la contre partie financière fixée au préalable ou inscrit au contrat.

Par loyer, nous entendons la contre partie financière versé au propriétaire par le locataire pour la jouissance de la chose.

Par offre de location, nous entendons l'information publiée par le propriétaire présentant le bien à louer.

Par demande de réservation, nous entendons l'option posée par le locataire sur une offre de location.

Par acceptation de la demande de réservation, nous entendons l'acceptation en ligne par le propriétaire de l'option posée par le locataire et suppose de fait dans le chef du propriétaire et du locataire un contrat de location pour un bien donné.

Par acompte, nous entendons la somme versée par le locataire comme avance sur la valeur de la location

1. Condition pour contracter une location

Chaque cocontractant est âgé d'au moins 18 ans et déclare avoir la capacité juridique avant d'effectuer une location sur louer-preter.com.

L'utilisateur qui souhaiterait offrir un objet et/ou produit en location sur le site, déclare avoir la pleine capacité juridique et toutes les autorisations requises. Toute personne frappée d'incapacité au sens du Code civil, ne peut en aucune façon louer et/ou mettre un objet et/ou produit à louer sur le site internet. La consultation du site internet et les services qu'il offre se font dans ce cas sous la responsabilité de son représentant légal. Ce représentant légal est tenu de respecter les présentes. En tout état de cause, lors de la transmission de données personnelles, le représentant légal devra compiler lui-même le formulaire d'inscription ou autoriser expressément la personne qu'il représente à remplir ledit formulaire, les stipulations relatives aux données personnelles telles que prévues ci-après trouvant bien entendu application.

2. Tarifs

Le prix de chaque produit et/ou objet présenté sur le site de louer-preter.com est exprimé en euros. Il s'agit d'un prix qui inclut la TVA (lorsqu'elle est applicable) ainsi que l'ensemble des frais, hors éventuels frais de livraison et de garantie complémentaire.

Sauf offre promotionnelle explicitement stipulée sur le site de louer-preter.com, des frais d'insertion sont dus par le propriétaire pour la mise en ligne d'une offre de location ainsi qu'une commission lorsqu'un contrat de location est confirmé entre un locataire et un propriétaire.

L'accès, l'inscription et l'utilisation du site sont gratuits.

Louer-preter.com peut modifier sa politique relative aux frais de mise en ligne et aux commissions ainsi que les tarifs de ses services. Les modifications temporaires ou définitives seront effectives dès leur mise en ligne sur le site et applicables à toute transaction effectuée à partir de ce moment précis. Dans le cas d'une modification temporaire, la durée de celle-ci sera clairement indiquée sur le site.

Lorsque, en tant que propriétaire, vous mettez en ligne des biens ou objets en location ainsi que lorsqu'une demande de réservation est confirmée par vos soins via le site Louer-preter.com, vous devez payer les frais relatifs à ces deux types d'opération conformément aux tableaux et modalités repris aux points a. et b.

Ces tableaux et prix doivent être entendus comme hors taxes éventuelles de type Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Les informations sur la facturation propre à la TVA dans les pays membres de l'Union Européenne sont reprises au chapitre 4 ci-dessous.

a. Mise en ligne / Frais d'insertion

Les frais d'insertion sont GRATUITS pour les propriétaires particuliers.

Certaines formules de services ont été élaborées pour les professionnels de la location dont le détail est disponible dans notre Espace Pro .

b. Commission sur les transactions

Montant total de la transaction Commissions TTC

0 à 10 €	1 €
Supérieur à 10 €	10 %

Les commissions sur les transactions sont dues à partir du dernier jour de la location. La facture est émise pour chaque transaction à la date de fin de la location. Cette date est mentionnée dans la demande de réservation du locataire et confirmée par le propriétaire en ligne.

c. Assurance

louer-preter.com se dégage de toute obligation d'assurance concernant les locations entre propriétaire et locataire. En tant que propriétaire, vous devez donc vérifier auprès de votre agent d'assurance que le risque engendré par l'utilisation par un tiers de votre bien doit être assuré ou non, et répondre aux obligations nécessaires de votre contrat le cas échéant. En tant que locataire, vous devez vérifier auprès de votre agent d'assurance que le risque engendré par l'utilisation du bien du propriétaire par vos soins doit être assuré ou non, et répondre aux obligations nécessaires le cas échéant.

3. Factures et paiement

Il existe différents modes de paiement et de facturation sur louer-preter.com selon le type de transaction.

a. Acompte

La confirmation d'une demande de réservation par le locataire peut être conditionnée par le versement d'un acompte. Cet acompte est prélevé par louer-preter.com au nom et pour le compte du propriétaire comme avance de paiement sur le prix total de la location. L'acompte équivaut au montant de la commission due par le propriétaire à louer-preter.com sur le montant de la transaction conformément au tableau et modalités repris ci-dessus.

Le service de location reste donc gratuit pour le locataire et la commission, correspondant au montant de l'acompte qui aura été payé par le locataire pour le compte du propriétaire sera donc déduit du montant de la location dû par le locataire au propriétaire. Le propriétaire s'y engage en acceptant ces conditions de paiement.

Une facture, pour preuve de paiement de cet acompte, sera envoyée au locataire par louer-preter.com et devra être présentée au propriétaire au moment du paiement du montant de la location.

L'acompte n'est débité qu'en cas d'acceptation de la demande de réservation par le propriétaire.

Le paiement de l'acompte s'effectue par carte de crédit exclusivement.

b. Facture

La facturation s'effectue par voie électronique par le biais de l'adresse fournie à l'inscription. Le membre accepte expressément ce mode de facturation.

Une fois l'objet mis en ligne sur le site via votre compte membre de l'espace pro, les frais d'insertion sont dus et une facture est émise à cet effet selon le même procédé. Les frais d'insertion couvrent la mise en ligne pour la durée mentionnée à l'enregistrement.

Un email vous prévenant du renouvellement des frais d'insertion vous sera transmis 7 jours avant la fin de la période susdite. L'issue de la période pour chaque objet vous sera rappelée dans le menu d'accueil de votre compte membre.

En aucun cas, les frais d'insertion facturés ne pourront être annulés ou modifiés au prorata temporis, notamment en cas de résiliation d'un compte membre.

Vous pouvez toujours supprimer l'offre de location d'un objet mis en ligne pendant la période de validité de la mise en ligne ou la suspendre.

La suppression de l'offre de location d'un objet via votre compte membre avant la fin de la période de 3 mois met définitivement un terme à la période de validité de 3 mois et annule automatiquement le renouvellement de la facturation à la fin de la période de validité.

Dès que la mise en ligne et la facturation sont annulées à la fin de la période chaque mise en ligne du même objet (via la création d'un nouvel item si ce dernier a été effacé ou via la réactivation de l'item) implique de nouveaux frais d'insertion et le début d'une nouvelle période de validité.

La fonction pause (suspension de l'offre de location) maintient par contre la validité de la mise en ligne pour la période restante.

La réactivation d'un bien mis préalablement en pause n'entraîne aucun frais supplémentaire.

En cas de non-paiement d'une facture dans les délais requis, votre objet sera mis en pause jusqu'au règlement intégral de la facture.

Lorsque la commission est payée directement par le propriétaire, cette commission est due par le propriétaire au plus tard à la fin de la location telle que convenue entre le propriétaire et le locataire. La facture sera émise dans ce cas pour chaque transaction au plus tard le jour de la fin de la location.

c. Mode de paiement

Les montants facturés sont établis conformément aux tableaux et mentions repris ci-dessus sauf dans le cas d'une offre promotionnelle.

Le paiement des factures s'effectue par carte de crédit exclusivement.

Le paiement s'effectue via l'action Payer mes factures dans l'espace « Mes factures » de votre compte membre.

d. Délai de paiement

Le délai maximum de règlement du solde de vos factures est fixé à 30 jours calendaires à dater de l'émission de la facture par louer-preter.com. Au delà de cette période, des intérêts de retard seront dus par le propriétaire.

e. Retard ou défaut de paiement

Les intérêts de retard commencent à courir à partir de 30 jours après l'émission de la facture impayée.

En cas de défaut de paiement des sommes dues à louer-preter.com, celle-ci enverra un rappel valant mise en demeure et qui sera facturé au Client.

Dans le cas où le rappel resterait sans effet, les sommes dues produiront un intérêt de retard au taux annuel de 12%. Il sera en outre appliqué une pénalité de 15% du montant du à laquelle s'ajouteront les frais de rappel et le cas échéant, d'autres frais accessoires.

En cas de procédure en recouvrement de toute facture impayée, le débiteur sera tenu de tous les frais, tant judiciaires qu'extrajudiciaires, sans préjudice de toute demande en dommages et intérêts et autre action, y compris contentieuse, nécessaire à la sauvegarde des intérêts de louer-preter.com.

En outre, l'utilisateur accepte expressément que louer-preter.com puisse suspendre une partie ou l'intégralité des services jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues par lui. Louer-preter.com procédera à la désactivation du ou des service(s) qui seront néanmoins facturé(s) au tarif en vigueur. L'utilisateur pourra bénéficier à nouveau des services après règlement intégral des sommes dues et du paiement des sommes payables à l'avance.

Si l'utilisateur ne régularise pas la situation avant la fin du mois suivant la suspension des services, louer-preter.com aura la faculté de résilier le contrat de plein droit et sans nouvelle mise en demeure. Les frais de recouvrement resteront en tout état de cause à la charge de l'utilisateur. Louer-preter.com se réserve le droit de ne pas réabonner un utilisateur dont le compte serait resté débiteur dans le cadre d'un précédent contrat.

f. Impression

L'impression de vos factures s'effectue via votre gestionnaire de messagerie.

g. Paiement

Le paiement de la facture doit être effectué au plus tard 30 jours après l'émission de celle-ci via le compte membre de louer-preter.com.

4. Impôts, Taxes

Les utilisateurs et membres du site sont redevables de tous les impôts, taxes et commissions résultant de l'utilisation de nos services et de notre site Internet. Louer-preter.com se dégage de toute responsabilité pour les taxes sur les transactions effectuées sur son site.

Que vous soyez une personne morale (société) ou physique (particulier), et que vous soyez un propriétaire ou un locataire, la TVA peut être applicable à vos transactions. En fonction de la fréquence de vos transactions, la TVA peut par exemple s'appliquer à vos transactions. D'autres taxes, telle la taxe professionnelle ou les charges sociales pourront alors aussi s'appliquer. Les membres du site reconnaissent expressément et acceptent que la TVA et ces autres taxes et charges puissent s'appliquer à leur situation conformément à la législation française en vigueur.

a. Taxe sur la valeur ajoutée

De façon générale, la TVA s'applique donc à tous les frais, insertions et commissions sur les transactions, payés par les propriétaires particuliers qui résident, disposent d'une adresse permanente ou sont établis dans l'un des pays de l'Union européenne. Elle est incluse dans tous les montants demandés par louer-preter.com.

b. Entreprises

Louer-preter.com s'engage à faire apparaître le montant de la TVA sur chaque facture.

5. Annulation

L'annulation d'une demande de réservation ou d'une location se fait directement via l'interface d'administration du site.

Le locataire a la possibilité d'annuler une demande de réservation avant l'acceptation ou le refus du propriétaire. Si un acompte a été demandé au locataire, celui-ci ne sera pas débité.

Après acceptation de la demande de réservation par le propriétaire, le locataire a toujours la possibilité de renoncer à la location et de résilier la convention, selon les modalités convenues avec le propriétaire. Cependant si un acompte a été versé, celui-ci aura été débité lors de l'acceptation par le propriétaire et ne sera pas remboursé. La commission due à louer-preter.com pour la transaction lui restera également acquise.

En cas d'annulation de la transaction par le propriétaire après acceptation par ce dernier de la demande de réservation du locataire, un système de recours est mis en place par louer-preter.com. Pour bénéficier de ce système de recours, les membres peuvent contacter directement louer-preter.com via la rubrique [Contactez-nous](#).

Louer-preter.com se réserve le droit d'accepter ou de refuser le recours d'un membre.

6. Contestation de facture

Toute contestation de facture doit être transmise dans les 15 jours de leur émission via la rubrique [Contactez-nous](#).

7. Garantie et responsabilité

Louer-preter.com fait tout son possible pour vous offrir le meilleur service qui soit. Toutefois, la responsabilité de louer-preter.com ne pourra être retenue en cas de non respect éventuel de nos obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou de force majeure selon la législation en vigueur et la jurisprudence.

Louer-preter.com est responsable de tout dommage direct et prévisible au moment de l'utilisation du site. En aucun cas, louer-preter.com ne peut être tenu pour responsable d'aucune perte ou altération de données, d'aucune perte de profit, de chiffre d'affaires, de temps, d'opportunité ou de tout autre dommage indirect, que ladite perte ou ledit dommage résulte d'une négligence ou de toute autre cause.

8. Preuve des transactions

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de louer-preter.com dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

L'archivage des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

9. Droit et juridictions applicables

Louer-preter.com fera de son mieux pour essayer de régler à l'amiable tout différend. Si vous n'êtes pas satisfait par le mode de règlement du différend et que vous souhaitez faire appel aux tribunaux compétents, les règles suivantes s'appliqueront.

Le contrat est régi par la loi française. Chaque partie donne compétence exclusive pour que tout litige soit soumis à la compétence des tribunaux de Chambéry (France).